

Rapport de la Commission de gestion chargée d'examiner la gestion 2010

Préavis no 4/11

Au Conseil communal d'Aubonne,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Fondée sur les articles 97 à 108 du Règlement communal et conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion (ci-après Cogest) a effectué un contrôle de la gestion de l'exercice 2010. La commission des finances (ci-après Cofin) a effectué un contrôle des comptes présentés par la Municipalité dans le préavis no 4/11

La Cogest nommée par le Conseil communal est composée de M. Jean-Daniel Aubert, Président, de Mmes Catherine Aellen et Danièle Gonzalez, de MM. Daniel Favre, Serge Thorimbert, Edgar Félix, Alexandre Liardet, Werner Roth et Vladimir Mange. Les neuf membres ont participé aux séances. Notre commission s'est réunie à cinq reprises dont une plénière avec la Cofin et la Municipalité in corpore. Monsieur Golay, boursier était également présent. La commission les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos nombreuses questions.

La Commission s'est subdivisée en nombre égal aux dicastères, nous avons rencontré chaque Municipal qui y a répondu dans la dernière séance selon l'ordre ci-dessous :

2. QUESTIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

Forêts-Domains-Voirie : M. Eric Müller

Questions :

- 1) Gestion des cas dans le cadre de conflits sociaux au sein du dicastère ?
- 2) Les Municipaux et les chefs de services sont-ils formés pour y répondre ?
- 3) Est-ce que des mesures préventives sont prévues ?
- 4) Est-ce que les bonnes personnes sont au bon endroit ?

Réponses :

Les soucis que rencontre la Commune avec le personnel sont à l'image de la société. De plus en plus fragile et il y a de plus en plus de problèmes humains. Il n'est pas toujours facile de les résoudre. La Municipalité est consciente que des mesures doivent être prises. Les chefs de service suivent un cours sur la conduite du personnel. La Commune a d'ailleurs été approchée par son assurance pour entamer une réflexion à ce sujet.

A la rentrée un audit interne est prévu afin de cibler au mieux les mesures préventives à mettre en place. De plus, des entretiens d'évaluation seront entrepris en relation avec le nouveau statut du personnel. Il s'agira de fixer des buts avec chaque collaborateur et de s'y tenir. Les Municipaux pourraient être formés.

Pierre-Alain Blanc précise que 70 à 80 % des soucis de la Commune sont liés aux relations humaines. Les problèmes de mobbing et de burn out sont dans l'air du temps. La Commune n'a pas la masse salariale pour créer un poste RH même à temps partiel, il s'agit de travailler en amont. Des personnes polyvalentes sont indispensables dans une petite structure. Ce sera l'enjeu de la prochaine Municipalité de se donner les moyens d'améliorer les conditions de travail.

Police-administration : M. Pierre-Alain Blanc

Questions :

- 1) Niveau de vie de la Commune, ne doit-on maigrir ?
- 2) Y a-t-il une vision à long terme ? Nous ne sommes plus un chef-lieu politique ?
- 3) Comment a été calculé le loyer de la piscine communale ? Fr. 4'000.-
- 4) L'achat d'un radar est-il prévu ?

Réponses :

1 et 2)-Aubonne est un bourg écouté et respecté. Il a une présence affirmée dans le nouveau district de Morges. La Présidence de l'ARCAM lui confère un rôle important. Il a une attitude pro-active, c'est comme un grand frère pour les autres communes plus petites. Il est très écouté par Cossonay-Morges et les 66 communes qui forment l'ARASMA .N'oublions pas le secteur médico-social d'Aubonne et environs. Aubonne est également un centre d'intérêt régional. Par exemple Saint-Prex, commune de plus de cinq milles habitants n'a pas été choisie parce que moins »pro-active ».

Aubonne dispense des prestations fortement appréciées. Aucune raison donc de maigrir !

M. Blanc : « les fleurs sont faites sur place. Les pistes pour maigrir sont connues : éclairage de Noël, fleurs dans les parcs, manifestations, mais tout cela est important pour le moral des habitants ».

Un essai est fait pour privatiser les conciergeries. Il n'y a plus qu'un concierge par site. Cela génère moins de charges sociales. Mais seules des tâches subalternes peuvent être déléguées. Au final est-ce moins cher ? Un bilan sera fait quand il y aura assez de recul.

3) La décision de collaborer avec un privé pour la tenue de la buvette était un choix. Le montant choisi l'a été pour que ce ne soit pas un frein à l'engagement. Pour 2011, les conditions du loyer ont été revues.

4) La gendarmerie vient une fois par mois. Il est décompté 5 à 7% d'amendes. La pose d'un radar est un problème décisionnel difficile à résoudre. En effet, 50% des amendés seront Aubonnois. Le choix serait plutôt vers un contrôle de vitesse. L'achat et la pose d'un radar devrait se faire avec l'accord du Conseil communal. Il ne pourrait être posé que sur des routes communales. Actuellement, la vitesse moyenne mesurée est de 32 -35km/h. à l'av. Trévelin et au Chêne.

Finances-routes-Energies : M. Luc-Etienne Rossier

Questions :

- 1) Existe-t-il un état des lieux des terrains disponibles appartenant à la Commune d'Aubonne, susceptibles de permettre la construction d'habitations à loyer modérés ?
- 2) Quel est le montant de la facture énergétique de la Commune : électricité, eau, gaz etc. ? Pourrait-on avoir ce chiffre consolidé dans les décomptes annuels, pour voir l'évolution de notre facture énergétique ?
- 3) Quelle suite a été donnée à l'amendement du préavis 2-10 ? De nouveaux équipements (télécommunications) prévus sur l'antenne Swisscom du Signal de Bougy ?
- 4) Quand va-t-on s'occuper du problème « récurrent » du parcage dans la vieille ville ?

Réponses :

1) Il n'existe actuellement pas de terrains tels que la commission l'envisage. La Commune aimerait réaliser des constructions sous le Chêne, à l'emplacement actuel d'un terrain de football. Quelques séances ont déjà eu lieu pour pouvoir obtenir son affectation en zone à bâtir.

2) Fr. 560'000.- (gaz, eau, mazout). Pour les petits bâtiments Fr. 500'000.- Eclairage public : 60'000.- .Gaz 200'000.-. Electricité Fr. 260'000.-. Eau Fr.45'000.-. Mazout Fr. 55'000.-Le prix de l'eau est celui facturé par la SEFA.

3) Non, à ce jour il n'y a rien de prévu. Si Swisscom voulait s'implanter elle devrait en informer la commune. La Commune a un projet prêt de centrale à bois pour l'installation d'un chauffage à distance, l'implantation est proche du Chêne, projet actuellement bloqué en raison des oppositions des riverains. La Commune possède 500 hectares de forêts.

4) C'est un problème connu depuis longtemps par les Municipalité successives. Plusieurs études réalisées par le bureau « Transitec » ont mis en avant qu'il y avait assez de places le jour. Seule la nuit posait des problèmes. Récemment un étude a été faite pour proposer des macarons aux habitants des quartiers sensibles, a envisager selon les rues. Transitec s'en occupe et une séance est fixée pour le mois de juin. Pour la mise en place du 30km heure fixe il faudra compter Fr. 1,5 millions. Pour l'instant, c'est des îlots en plastique qui ont été choisis.

Social-Ecoles-Culture : Mme Gisèle Burnet

Questions :

- 1) Peut-on revoir l'organisation de la Commission consultative de naturalisation ?
- 2) Peut-on classifier cette Commission ?
- 3) Revenu d'insertion : Qu'entend-on par « prestations indûment perçues et non détectées par le personnel du Centre social » ?

Réponses :

1et 2) Cette Commission a une mission clairement définie dans la loi. La Municipalité peut créer ou peut ne pas créer de commission de naturalisation, ce n'est pas une obligation. Le Municipal peut ou non en faire partie. Elle travaille sous l'égide de la Municipalité. Cette dernière a les pleins pouvoirs. Les critères sont donnés par la Loi. Elle est consultative mais pas décisionnelle.

3) Aucune incidence sur les prestations communales. Les personnes au bénéfice de l'aide sociale doivent fournir des documents tous les mois. Une Check liste est effectuée. Tout est sévèrement contrôlé. Il arrive parfois, souvent par naïveté qu'une personne omette de déclarer Fr. 100.- de gain de loterie par exemple.

A partir de Fr. 300.-il y a plainte pénale. Si ces infractions sont remarquées au moment du contrôle effectué par l'enquêteur, ce sont les communes qui payent avec le Fr. 1.-.qu'elles provisionnent à cet effet. Mais il y a très peu de dénonciations.

Constructions-Conciergeries : M. René Mamin

Questions :

- 1) PGA : quelles sont les visions de la Municipalité pour les 10, 20,30 prochaines années.
- 2) Pourquoi ne peut-on pas encaisser la taxe pour l'absence de places de parc ? Cela peut-il encore durer 10 ans ?
- 3) Pourquoi l'accès sortie de la route du Vallon de l'Arboretum n'a pas encore été sécurisé et modifié ? (Vœux CoGest 2009)
- 4) Un projet de rénovation de l'ancienne préfecture est-il en cours ? Si non quand ? En relation avec le préavis 7-07 retiré.
- 5) Est-ce que des offres de produits « ménageant l'environnement » ont été demandées pour l'entretien sanitaire des bâtiments communaux ? (vœux CoGest 2009)

Réponses :

1) Le PGA règlemente les constructions sur la Commune. Le Plan directeur est conçu pour émettre des visions d'avenir. La Municipalité priorise le plus rapide soit le PGA : Du Plan directeur dépend le PGA. Quand on change le PGA il faut à nouveau penser un Plan général. Tout cela est très compliqué et long. Aubonne étant devenu centre d'intérêt régional cela a encore retardé l'avance du PGA, en raison du périmètre spécial qu'il apporte. Si tout se passe bien la mise à l'enquête tant attendue du PGA pourrait se faire avant l'été.

2) La Municipalité a choisi de ne pas encaisser Fr. 2'000.-avant que le PGA soit admis. Elle passerait à Fr. 15'000.-. Les habitants ne comprendraient pas

3) Il est prévu un sens unique. Une étude a été faite les travaux pourraient commencer rapidement. L'accent doit être mis sans tarder sur la réalisation de ces travaux en raison de la dangerosité de cette sortie.

4) L'achat du bâtiment de l'ancienne préfecture est une belle acquisition. Les rénovations ont été analysées par la commission énergie du Conseil communal. La Municipalité établira un ordre de priorité. Les rénovations seront lourdes, elles seront entreprises sur l'ensemble du bâtiment.

5) Depuis le début de l'année, l'accent est mis sur des produits biodégradables pour l'entretien des bâtiments. Cela correspond aux 2/3 des produits utilisés.

3. VISITE DES DOMAINES

Près de vingt participants sont montés dans le car prévu pour la visite des domaines qui nous menait entre lac et montagnes. En effet, sous la conduite de M. Mathis, nous avons d'abord visité les dépôts de la voirie avec des explications claires sur le nombreux matériel mis à disposition de la voirie.

Puis nous nous sommes rendus dans les serres de la Commune où nous avons admiré le travail des jardiniers. Il devient urgent de faire le nécessaire pour valider un projet de serres digne de ce nom. Ce lieu est dans un état de vétusté avancé. Un passage dans le cimetière nous a permis d'apprécier les travaux d'adaptation en cours.

Les travaux sur les rives du ruisseau de l'Armary n'ont plus de secret pour nous. En effet une balade à pied s'impose pour découvrir ce cheminement bucolique, soigneusement entretenu par la voirie.

Un apéritif attendait la compagnie au refuge du Sapin à Siméon, le vin et la petite pluie nous ont permis d'apprécier ce refuge mis à disposition par la Commune aux touristes de passage. Quelques centaines de mètres plus loin, la visite du chalet du Pré de Rolle nous a permis de constater l'aménagement de la cuisine et d'une nouvelle salle de bain, le tout rénové par l'équipe communale.

Un peu plus haut sur la route du col du Marchairuz, nous sommes arrivés au Pré d'Aubonne. Magnifique chalet où le Maître des lieux, Florian Cabalzar et sa famille, nous attendaient de pied ferme pour nous servir un succulent repas. Malgré la pluie, ce fût une très belle soirée et une visite appréciée de tous.

Un très grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.

4. VOEUX

-Que chaque Municipal en fonction annonce clairement ses engagements et obligations professionnels et associatifs.

Ce vœu est accueilli favorablement par la Municipalité.

5. QUESTIONS GENERALES

-Avons constaté que des actes de vandalisme sont en recrudescence dans la commune. La politique de la jeunesse s'inscrit dans une vision régionale. Cette vision pourrait conduire à l'engagement d'un éducateur de proximité. Un rapport est attendu prochainement.

-Qu'en est-il de l'implantation de panneaux solaires ? Pas de possibilité pour la vieille ville à moins que l'on ne les voie pas ?! Dans le reste de la ville pas de problème.

-Est ce que les demandes de subsides sont en augmentation ? (centimes climatiques)

6. CONCLUSION

Au terme de son mandat la CoGest a pu apprécier le travail fourni par notre Exécutif qui gère notre Commune. Son esprit d'ouverture contribue loin à la ronde à sa renommée. Que les collaboratrices et collaborateurs soient ici remerciés du travail accompli.

Compte tenu de ce qui précède la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

d'adopter :

1-)Les comptes 2010 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **frs.26'660'501.54** aux recettes ; **frs.26'328'731.-** aux dépenses et bouclant ainsi après amortissement par un excédent de recettes de **frs.219'373.27**

2-)Le bilan de la Commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **frs.36'118'722.21**

3-)D'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2010

4-)De donner décharge de leur mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances.

Aubonne, le17 juin 2010

Le rapporteur

Jean-Daniel AUBERT